



Session des jeunes 2018

08 – 11 novembre 2018

>Dossier

Suisse et Europe

Auteur: Fabien Robyr

Sommaire

| | |
|--|---|
| Introduction..... | 4 |
| Bases juridiques | 4 |
| Suisse et UE – un rapport tendu ?..... | 5 |
| L’initiative dite pour l’autodétermination..... | 6 |
| L’accord institutionnel et l’équivalence boursière | 7 |
| Annexe..... | 8 |
| Bibliographie..... | 8 |
| Table des illustrations | 9 |

Introduction

La Suisse, ce petit pays au cœur du continent européen. Pourtant, aussi centrale que soit sa position, le pays a toujours emprunté un chemin politique particulier et relativement différent de ses voisins. Ainsi, faisant appel à sa neutralité, la Suisse n'a par exemple pris part à aucune des guerres mondiales ou – plus actuel – elle n'est pas membre de l'Union européenne (UE). L'univers mondialisé du 21^e siècle, où de nombreux problèmes ne peuvent plus être résolus à l'intérieur de frontières nationales, cela pousse à se poser des questions politiques fondamentales : la Suisse va-t-elle s'ouvrir face à ses voisins et aux organisations internationales et jusqu'où poursuivra-t-elle sa voie solitaire et indépendante ? Quelles sont les conséquences de ces décisions ? Les questions en relation avec l'Union européenne qui nous entoure sont particulièrement délicates depuis que le climat s'est durci après l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse » du 9 février 2014, depuis l'acceptation par la population britannique du « Brexit », et suite aux négociations autour de l'accord institutionnel, que la Suisse souhaiterait conclure avec l'UE.

Bases juridiques

Bien entendu, l'image de la Suisse isolée au cœur de l'Europe est trompeuse. En effet, la Suisse a beau ne pas être membre de l'Union européenne, elle y est toutefois fortement liée par environ 120 accords bilatéraux. Nous allons brièvement récapituler les principaux accords bilatéraux actuellement en vigueur.

Chronologie

- 2014 : Acceptation de l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse »
- 2004 : Accords bilatéraux II (Schengen, Dublin, fiscalité de l'épargne, lutte contre la fraude, produits agricoles transformés, environnement, statistique, MEDIA, pensions)
- 1999 : Accords bilatéraux I (libre circulation des personnes, obstacles techniques au commerce, marchés publics, agriculture, transports terrestres, transport aérien, recherche)
- 1992 : Non du peuple suisse à l'adhésion à l'EEE
- 1972 : Accords de libre-échange AELE-UE

Image 1 : les principales étapes de la relation Suisse-UE.

Accord de libre-échange (ALE) (SECO, 2018)

Un accord de libre-échange (ALE) a déjà été conclu en 1972 entre la Suisse et l'UE. Celui-ci a pour but de créer un grand marché au niveau de l'Europe occidentale. L'accord prévoit que les produits originaires de l'UE ou de la Suisse peuvent circuler en franchise de douane, c'est-à-dire sans impôts au passage de la frontière. Cela a simplifié fortement l'importation et l'exportation de biens. Cet accord centré uniquement sur les produits économiques a été étendu à d'autres domaines avec les accords bilatéraux I de 1999.

Accords bilatéraux I

Après le refus du peuple suisse d'adhérer à l'Espace économique européen (EEE) en 1992, le Conseil fédéral et l'UE ont collaboré afin de conclure des accords dans certains secteurs

spécifiques. (EASS, 2018) Un paquet de 7 accords sectoriels¹, les « bilatérales I », a donc été signé en 1999 (entré en vigueur en 2002). Ainsi, en parallèle à la libre circulation des biens garantie par l’ALE, la Suisse et l’UE ont trouvé une entente afin d’introduire également la libre circulation des personnes, des prestations et des capitaux. En effet, en vertu de l’« *Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)* », les personnes – donc les ressortissant-e-s suisses et de l’UE – peuvent choisir librement leur lieu de travail et de domicile sur le territoire des parties contractantes (la Suisse et l’UE). Pour cela, ils doivent toutefois être en possession d’un contrat de travail valide, exercer une activité indépendante ou encore – s’ils n’exercent pas d’activité lucrative – disposer de moyens financiers suffisants et d’une assurance-maladie (EDA).

Les Accords bilatéraux I sont juridiquement liés par une « clause guillotine » qui prévoit qu’ils ne peuvent entrer en vigueur qu’ensemble. Si l’un des accords était résilié, les autres doivent également l’être dans un délai de six mois.²

Accords bilatéraux II

En 2004, une nouvelle série d’accords a été conclue, les « bilatérales II ». Il s’agit d’accords dont la portée va au-delà du domaine strictement économique.³ Les accords de Schengen / Dublin par exemple ont pour objectif de faciliter le trafic entre la Suisse et l’UE en supprimant les contrôles systématiques des personnes à la frontière et, parallèlement, en intensifiant la coopération pour garantir la sécurité (EDA).

La Suisse et l’UE entretiennent donc une étroite collaboration qui est régie par de nombreux traités bilatéraux et qui ne se situe pas que sur un plan économique, mais qui vise également à favoriser la mobilité des personnes, la connaissance et la culture. Dans plusieurs domaines, la Suisse a transposé des parties plus ou moins importantes du droit européen dans sa législation, elle ne dispose cependant pas d’un droit de codécision comme les membres de l’UE. Les Etats européens sont adeptes du monisme, le droit de l’UE est directement intégré dans le droit national, tandis que la Suisse utilise le dualisme, les actes et règlements de l’UE doivent être transposés en droit national pour déployer leurs effets.

Nous avons maintenant passé en revue les principaux accords. Mais quelles sont les relations actuelles entre la Suisse et l’Union européenne ? L’UE dépend-elle de la Suisse autant que la Suisse dépend de l’UE ? La Suisse est-elle vraiment en train de se rapprocher davantage de l’UE, d’effectuer une « adhésion insidieuse à l’UE »

Suisse et UE – un rapport tendu ?

Comme le montre l’image 2, les échanges économiques entre la Suisse et l’UE sont très intenses. En 2018, environ 54% des exportations suisses étaient destinées à la zone de l’UE et 72% de ses importations en provenaient. En revanche, la Suisse est le quatrième partenaire de l’UE en terme d’importance, après les géants USA, Chine et Russie (RTS, 2018). L’UE effectue le 8% de ses exportations et le 6% de ses importations avec la Suisse (EZV, 2018). L’échange est donc très important pour les deux parties, l’accord de libre-échange constituant

¹ Voir annexe pour la liste des accords contenus dans les bilatérales I.

² https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/EuropaeischeAngelegenheiten/Schweiz-EU-Personenfreizuegigkeit_fr.pdf, Page 9

³ Voir annexe pour la liste des accords contenus dans les bilatérales II.

le fondement des relations économiques que la Suisse, pays à vocation exportatrice, entretient avec ses principaux partenaires économiques, à savoir l'UE et ses Etats membres (Eurostat, 2018).

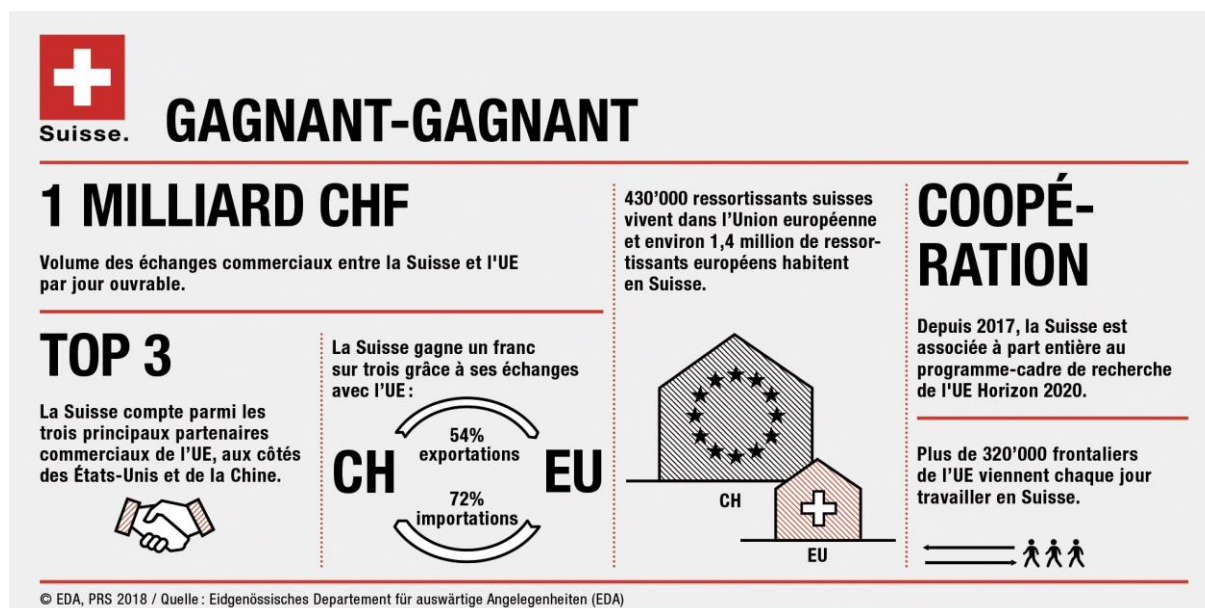


Image 2 : les relations économiques CH-UE.

On constate que la demande de personnel qualifié provenant de l'UE est forte sur le marché du travail suisse (SECO, 2018). La libre circulation des personnes a conduit plusieurs ressortissant-e-s de l'UE à immigrer en Suisse pour y travailler. Selon un rapport du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) (SECO, 2018), cela a permis une forte croissance de l'économie suisse. De nombreuses places de travail ont été créées. Afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre, de nombreux-ses travailleurs-euses ont été recruté-e-s dans les pays de l'UE, ce qui a pour conséquence une croissance de la population.

En réaction à cette croissance démographique, des politicien-ne-s ont demandé que l'immigration de ressortissant-e-s européen-ne-s soit à nouveau réglée au niveau de la politique interne. Car, sur la base de la libre circulation, il n'est plus possible d'empêcher une personne d'entrer dans le pays du moment qu'elle remplit les conditions citées sous chapitre 2. L'Union démocratique du centre (UDC) a ainsi lancé l'initiative « Contre l'immigration de masse », qui a été acceptée le 9 février 2014 malgré une large alliance d'opposants. Mise en application depuis le 1^{er} juillet 2018 sous le nom de « préférence indigène light », elle impose aux employeurs actifs dans des secteurs dans lequel le chômage est au-dessus de 8% d'annoncer pendant 5 jours ouvrés les postes vacants aux Offices Régionaux de Placement (ORP) (TdG, 2018).

Au niveau individuel, les programmes de l'Union comme Horizon2020, MEDIA et Erasmus1 favorisent la recherche et la mobilité estudiantine. La Suisse a pleinement réintégré le projet Horizon 2020 après en avoir été exclu lors du vote du 9 février (SEFRI, 2018), tandis qu'elle n'est plus membre d'Erasmus+ au moins jusqu'en 2021(RTS, 2018).

L'initiative dite pour l'autodétermination

Les relations avec l'Europe risquent de connaître de nouveaux rebondissements, en effet l'UDC a déposé une initiative « pour l'autodétermination ». Celle-ci prévoirait que le droit

suisse est supérieur au droit international, hormis pour les normes dites impératives (interdiction de la torture, respect de la vie humaine, interdiction du recours à la force etc. (ChF, 2018). Ces normes, dites du *jus cogens* ne sont pas standardisées, bien que certaines parties en soient unanimement acceptées (humanrights, 2018). L'UDC considère qu'il est normal que la Suisse puisse démocratiquement décider de son cadre institutionnel afin de préserver sa liberté (UDC, 2018). Les autres partis gouvernementaux, eux, pensent qu'il est déraisonnable de sacrifier la protection des droits humains que nous offre la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), la santé économique de la Suisse ainsi que nos accords bilatéraux (Le temps, 2018).

L'accord institutionnel et l'équivalence boursière

Depuis plusieurs années, la Confédération et l'UE tentent de mettre en place un accord institutionnel. Celui-ci permettrait chapeauter ces 120 accords et de créer un mécanisme de résolution des conflits dans la collaboration Suisse-Europe (Le matin, 2018). Il en résulterait une meilleure sécurité pour les entreprises suisses comme européennes ainsi que pour le respect des droits fondamentaux des personnes. Du reste l'Union Européenne refuse tout accord supplémentaire, comme par exemple dans le domaine de l'électricité, sans un accord institutionnel (Ibidem). Du côté des opposants, notamment l'UDC, on considère cet accord comme une forme d'« adhésion insidieuse » à l'UE (UDC, 2018).

Parallèlement, la Suisse a besoin d'une équivalence boursière que lui octroie l'Union pour accéder au marché bancaire européen (Le temps, 2018). Or cette année cette dernière n'a été accordée que pour un an, sous la condition énoncée à mots couverts que les équivalences futures ne sauraient être délivrée sans une avancée significative dans la conclusion de l'accord institutionnel. La Suisse se trouve ainsi dans une situation peu favorable.

Tandis que les négociations avançaient tant bien que mal, l'annonce par l'Union Syndicale Suisse (USS) le 9 août 2018 qu'elle interrompait le dialogue avec le Conseil Fédéral donne un coup d'arrêt aux négociations (RTS, 2018). Selon l'USS, une négociation des mesures d'accompagnement affaiblirait considérablement la protection salariale en Suisse. Cette décision fut suivie le 12 août 2018 d'une proposition de suspension des négociations par 3 des 4 partis gouvernementaux (PS, PDC, PLR) (RTS, 2018).

Au jour du bouclage de ce dossier, ces informations sont les dernières à jour, mais dans ce dossier tout évolue si vite, qu'il est bien possible que de nouveaux éléments soient apparus d'ici la Session fédérale.

Annexe

Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE dans certains secteurs spécifiques :

Accords bilatéraux I:

Les sept accords bilatéraux de 1999 (Bilatérales I) sont principalement des accords d'ouverture des marchés et de libéralisation.

- Libre circulation des personnes, 1999
- Obstacles techniques au commerce, 1999
- Marchés publics, 1999
- Agriculture, 1999
- Recherche, 1999
- Transport aérien, 1999
- Transports terrestres, 1999

Accords bilatéraux II:

Avec les accords bilatéraux de 2004, la coopération a été renforcée dans le domaine économique ainsi qu'étendue à d'autres domaines.

- Schengen/Dublin, 2004
- Fiscalité de l'épargne, 2004
- Produits agricoles transformés, 2004
- MEDIA, 2004
- Environnement, 2004
- Statistique, 2004
- Lutte contre la fraude, 2004
- Pensions, 2004

Bibliographie

Chancellerie fédérale (ChF) (17.08.2018 / <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis460t.html>)

EDA https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/EuropaeischeAngelegenheiten/Schweiz-EU-Personenfreizuegigkeit_fr.pdf

European External Action Service (10.06.18 / http://eeas.europa.eu/delegations/switzerland/eu_switzerland/political_relations/index_fr.htm)

Eurostat - Extra-EU trade by partner (17.08.18 / [http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ext_lt_maineu&lang=de%20\(Einfuehren%20ausw%C3%A4hlen\)](http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ext_lt_maineu&lang=de%20(Einfuehren%20ausw%C3%A4hlen)))

EZV Swiss-Impex (consulté le 17.08.18 / <https://www.gate.ezv.admin.ch/swissimpex/index.xhtml>)

Humanrights (17.08.2018 / <https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/democratie-directe/droit-imperatif/definition-droit-international-imperatif>)

Le matin (13.08.2018 / <https://www.lematin.ch/suisse/comprendre-crise-mesures-accompagnement/story/16722477>)

Le temps (18.08.2018 / <https://www.letemps.ch/suisse/sauf-ludc-contre-linitiative-dautodetermination>)

Le temps (18.08.2018 / <https://www.letemps.ch/economie/equivalence-boursiere-conseil-federal-pret-interdire-actions-suissees-aux-europeens>)

RTS (13.08.2018 / <https://www.rts.ch/info/suisse/9770799-le-ps-le-plr-et-le-pdc-envisagent-la-suspension-des-negociations-avec-l-ue.html>)

- RTS (18.08.2018 / <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/l-europe/9184985-les-accords-bilateraux-suisse-ue.html>)
- RTS (18.08.2018 / <https://www.rts.ch/info/suisse/8575458-la-suisse-ne-reintegre-pas-le-programme-erasmus-avant-2021.html>)
- RTS (13.08.2018 / <https://www.rts.ch/info/suisse/9763932-les-syndicats-refusent-le-dialogue-avec-le-conseil-federal-sur-l-ue.html>)
- SECO (18.08.2018 / https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Arbeit/Personenfreizugigkeit_Arbeitsbeziehungen/Observatorium_Freizuegigkeitsabkommen.html)
- SECO (18.08.2018 / https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Freihandelsabkommen.html)
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) (18.08.2018 / <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/themes/cooperation-internationale-dans-le-domaine-de-la-recherche-scien/les-programmes-cadres-de-recherche-de-l-union-europeenne/horizon-2020--le-8e-programme-cadre-de-recherche-et-d-innovation/mesures-transitoires-suissees-pour-horizon-2020.html>)
- Tribune de Genève (TdG) (13.08.2018 / <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/prefe-rence-indigene-light-quid-frontaliers/story/29779488>)
- UDC (17.08.2018/ <https://www.udc.ch/campagnes/apercu/initiative-pour-lautodetermination/>)
- UDC (18.08.2018/ <https://www.udc.ch/campagnes/apercu/non-a-ladhesion-insidieuse-a-lue/>)

Table des illustrations

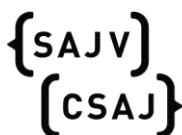
Image 1:

EDA (18.08.2018/ https://www.eda.admin.ch/dam/dea/fr/documents/fs/FS-Entwicklung-Beziehungen-CH-EU_fr.pdf)

Image 2:

EDA (18.08.2018/ <https://www.eda.admin.ch/missions/mission-eu-brussels/fr/home/politique-suisse/en-chiffres.html>)

CSAJ | Direction de la Session des jeunes
projektleitung@jugendsession.ch
www.jugendsession.ch



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili
Federaziun Svizra da las Uniuns da Giuventetgna

Ce dossier thématique a été élaboré avec la Direction des affaires européennes DAE et Swissmem.